

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **20 (1882)**

Heft 29

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les boutons de Théodore.

Mon tour est bientôt venu et, toute frémissante, j'entre au confessionnal... Le guichet s'ouvre, d'une voix tremblante je prononce les paroles consacrées, et je récite le *confiteor*.

Le prêtre, d'un accent paternel :

— Qu'avez-vous à révéler, mon enfant ?

— Mon père, j'ai commis un grand péché : il est si grave, si horrible que je n'ose vous en faire l'aveu. Le bon Dieu ne voudra jamais me le pardonner !

Le confesseur fit un brusque mouvement de surprise bien naturel à un homme qui voyait ma famille tous les jours, qui s'amusait beaucoup de mon caractère exalté, de ma nature ardente, mais qui savait que l'ombre du mal ne m'avait jamais effleurée.

— Quoi, vous, ma fille, vous, commettre une mauvaise action, une faute mortelle ? Est-ce possible ? Qui donc a pu ainsi vous induire au mal ?

J'étouffais mes sanglots.

— Courage, mon enfant, la miséricorde du Seigneur est infinie, et si j'en juge par votre honte et votre profond repentir, vous êtes assurée du pardon. Avouez-moi ce qui pèse si lourdement sur votre conscience, et rappelez-vous la parabole de l'Enfant prodigue.

Nouveau sanglot.

— Eh bien, mon père, commençai-je d'une voix entrecoupée, ce péché mortel est...

Il écoutait avec appréhension en se disant :

— Qu'a donc pu commettre cette petite Nelly, tête folle et cœur d'or, qui ignorait que le mal existe en ce monde... O perversité humaine !...

Et voyant mon agitation et mon effroi, il vint à mon secours.

— Avez-vous donné à cette faute votre plein consentement ?

— Oh ! non, mon père, loin de là !...

— Alors, de quoi vous effrayez-vous, ce n'est pas même une faute vénielle : parlez donc sans crainte.

— Mon père, j'ai reçu hier en secret... les boutons de la tunique d'un collégien... Ce collégien m'aime et...

A cet aveu, si loin de ses craintes, le bon père part d'un éclat de rire qu'il a toutes les peines du monde à contenir, et mettant un foulard devant sa bouche, il laisse aller la tête de côté et d'autre, en proie à un accès d'hilarité folle, qu'il essaie vainement de combattre.

Je restai suffoquée d'étonnement. Quoi ? ce qui me paraissait si odieux, si coupable, lui causer une telle gêne ? Avait-il bien entendu ! bien compris ?

— Est-ce assez drôle, murmurait-il ?

Enfin, reprenant un peu de sérieux :

— Mais tu as donc perdu la raison, ma chère fille, de croire avoir offensé Dieu pour si peu de chose.

Et il se mit à rire de nouveau.

— Tu m'as bien amusé, continua-t-il, mais ce n'est qu'une plaisanterie dont je te recommande bien de ne parler à personne, surtout à ta mère qui t'infligerait peut-être une punition d'une grande sévérité ; cependant tu ne peux garder ces boutons, fais les remettre aussitôt que possible à ce jeune original.

Quel allègement pour ma conscience ; je sortis du confessionnal rayonnante et n'eut plus qu'une préoccupation : restituer ces maudits boutons à leur propriétaire.

J'offris un cierge à la Vierge Marie et appelai tous les saints à mon secours, leur demandant une lumineuse inspiration.

Le lendemain était un dimanche, une superbe occasion parut s'offrir d'elle-même...

— Nelly, me dit ma mère, il m'est impossible d'aller déjeuner chez Mme Dupal ; porte-lui cette lettre, je te permets de rester à ma place...

Cette dame, femme de cœur et d'esprit, qui m'aimait tendrement, était la correspondante de Théodore. C'était justement son jour de sortie, j'allais donc pouvoir lui

rendre l'embarrassant souvenir qui m'avait causé tant de misères.

Je vis là une preuve miraculeuse de l'intervention divine ; elle était due sans doute à l'intercession des bienheureux que j'avais invoqués avec tant de ferveur. Aussi c'est avec un élan de reconnaissance vers le ciel que je me rendis chez Mme Dupal, bien loin, hélas ! de prévoir la déception, les angoisses qui m'attendaient, car mes épreuves ne touchaient pas encore à leur fin.

L'amie de ma mère me fit son plus affectueux accueil, mais, ô présage de mauvais augure, Théodore n'était pas encore là, et je n'osai m'informer de la raison de son absence.

— J'ai faim, dit M. Dupal, n'allons-nous pas manger bientôt ?

— Attendons encore un peu, répondit sa femme, le proviseur du lycée vient déjeuner avec nous.

L'espérance se anima en moi, il amènerait sans doute Théodore, selon son habitude. (A suivre.)

Il paraît que, depuis quelque temps, les charcutiers et les épiciers se font la guerre. Cela provient de ce que plusieurs de ces derniers vendent, en même temps que des chandelles et de la cassonade, quelques aunes de boudin, quelques tranches de cervelas. Il ne faut pas trop s'étonner si l'autre jour deux voisins, l'un charcutier, l'autre épicier, comparaissaient devant le tribunal de police.

Le président (à l'épicier). — Vous avez porté plainte contre votre voisin pour coups et blessures. Veuillez vous expliquer.

L'épicier. — C'est très simple, je suis épicier, il est charcutier. Tout est là.

Le président. — Pardon, ce n'est pas aussi simple pour le tribunal.

L'épicier. — Question de boutique, monsieur, ou plutôt de saucisses. Il vend de la charcuterie, j'en vends un peu aussi, vu que ça se conserve. C'est pour cela qu'il m'a donné un coup de poing sur la tête et une gifle en plein œil.

Le président. — Il doit y avoir autre chose.

L'épicier. — Si vous voulez tout savoir, je n'ai rien à cacher. Voici : Nous sommes voisins. Je vous l'ai dit. Un soir, je me promène les mains derrière le dos, comme c'est mon habitude. En passant devant sa boutique, je renifle comme cela... puis je dis : « Ça sent le cochon, ici ».

Faites excuse, monsieur le président, si je me sers de ce mot devant vous qui n'êtes pas de la partie ; mais vous m'avez dit de tout raconter... Donc je fais comme cela, en disant : « Ça sent le cochon, ici ». Je ne pouvais pas dire autre chose : ça sentait le cochon.

Je repasse devant la boutique. Le voisin, cette fois, s'était mis sur le pas de la porte : ma parole d'honneur, ça sentait encore plus fort, et je dis encore une fois : « Ça sent le cochon, ici ».

C'était bien mon droit.

Je repasse une fois, deux fois, trois fois : je n'ajoute pas un mot à ceux-ci, car je suis très convaincu, et je dis encore avec plus de conviction : « Ça sent le cochon, ici » ; et je passe.

J'avais à peine achevé ces mots que mon voisin m'appliquait une double gifle. Il n'y a que les charcutiers pour frapper de la sorte. Pourtant, voyons, je ne pouvais pas dire autre chose : « Ça sent.... ».

Le prévenu. — Oui, mais vous me regardiez, en disant cela.

L'épiciér. — Avec cela, que ça doit vous gêner ; vous n'êtes pas une jeune fille pour rougir quand on vous regarde. Je passe devant votre boutique. Je fais une réflexion tout à fait générale : ce n'est pas une raison pour me frapper.

Le prévenu. — Mais si, vous m'insultiez.

L'épiciér. — Alors, ne vendez pas du cochon. Tenez, une supposition : Supposez qu'à l'audien...

Mais le tribunal est suffisamment édifié. Il retire la parole au plaignant et condamne chacune des parties à 25 fr. d'amende.

En se retirant, on entend l'épiciér murmurer : « Si on ne peut plus dire : Ça sent le cochon ici, où donc est la liberté de la presse ? »

Des ouvriers sont actuellement occupés à placer les nombreux fils téléphoniques qui doivent mettre en communication les divers quartiers de la ville de Lausanne avec le bureau central situé à l'Hôtel des Postes. Ces ouvriers, perchés sur les toits, à de grandes distances les uns des autres, sont obligés de correspondre entre eux par des signaux donnés au moyen de cornets semblables à ceux dont se servent les sapeurs-pompiers dans leurs manœuvres. Depuis deux ou trois jours et à chaque instant, ces cornets font entendre leurs sons aigus. Une dame, dont les oreilles en sont agacées, nous disait hier : « Ah ! ce sera quelque chose de joli, vos téléphones, s'il faut entendre cette musique toute la journée. »

L'anniversaire du 14 juillet a été fêté par la colonie française de Lausanne d'une manière digne et intéressante en tous points. Dans l'après-midi, jeux, récréations diverses dans le jardin du Casino-Théâtre, et distributions de prix aux écoliers diligents. Le soir, banquet charmant, vraie agape de famille où sont venues s'asseoir plusieurs dames qui y ont apporté une aimable et sereine gaieté.

Le président du Conseil d'Etat y assistait, ainsi que plusieurs autres invités, qui tous ont remporté de cette soirée la plus agréable impression. De jour en jour on sent resserrer davantage les liens de franche amitié qui nous unissent aux membres de la colonie française : c'est là un état de choses bien naturel et dont les uns et les autres doivent se réjouir.

Discipline militaire actuelle : Un jeune dragon, à la manœuvre, est tout à coup emporté par son cheval et désarçonné. Son brigadier a demandé et obtenu 15 jours de salle de police contre le pauvre dragon, pour être sorti des rangs et descendu de cheval.

Un monsieur, qui a une course très pressée à faire, attend l'omnibus, qui est en retard. Tout à coup, il se frappe le front et s'écrie :

— Que je suis bête ! Je vais marcher en avant jusqu'à ce que l'omnibus me rattrape, ça sera toujours du temps de gagné !

Belle-maman, un peu souffrante, a fait venir le médecin.

Après avoir tâté le pouls :

— Ouvrez la bouche, lui dit le docteur ; oh ! la mauvaise langue !

Le gendre, bas au médecin :

— Ça ne prouverait pas qu'elle fût malade.

Hier, à l'arrivée du train, qui avait deux heures de retard, une jeune femme qui attendait son mari, se jette dans ses bras.

— Oh ! comme j'ai eu peur ! dit-elle ; qu'est-il donc arrivé ?

— Presque rien ; à la gare de Poissy, nous avons transpercé un wagon de bestiaux ; mais, heureusement, les animaux seuls ont souffert.

Alors la jeune épouse ajouta naïvement et avec amour :

— Et tu n'es pas blessé ?

Réponse au problème précédent. — Il faudra 7 heures 47 minutes pour que le bassin soit rempli. — Ont donné la solution : MM. Guilloud, Avenches ; F. Gauty, Lutry ; Chuard, Genève ; Borgeaud, Bournens ; E. Bastian, Forel ; Girardet, Genève ; Rosat, La Rippe ; Alf. Lugrin, Sentier ; J. Mathey, Echallens ; Thuillard, Crissier.

Problème.

CUPIDON VOLÉ PAR LES MUSES.

Un jour *Cupidon*, à sa mère,
Pressé d'une douleur amère,
Vint se plaindre, tout désolé,
Que les Muses l'avaient volé !

— Volé ! mon fils, quelle apparence !

— Oui, volé, même en ma présence ;
Deux paniers de pommes tout pleins
Sont presque vidés par leurs mains.

C'est *Clio*, dit-il à sa mère,

Qui de ce larcin téméraire

A donné l'exemple fatal

En prenant le quart du total.

Euterpe, un peu plus modérée,

De deux fois six s'est contentée,

Et *Thalie* a pris pour sa part

Justement la moitié du quart.

La sérieuse *Melpomène*

En a pris cinq par centaine,

Mais un huitième est aussitôt

Passé par les mains d'*Erato*.

J'en ai perdu bien plus encore,

Car la méchante *Terpsichore*,

Trouvant beau ce vilain métier,

A pris du tout un quart entier.

Polymnie est moins effrontée,

De trois elle s'est contentée ;

Mais *Uranie*, au même instant,

Hélas ! m'en prit cinq fois autant.

Calliope, à son tour est venue,

Sur le reste a jeté la vue,

Et, sans délibérer longtemps,

Pour sa part en a pris deux cents !

Faites le total de ces sommes.

Que me reste-t-il de mes pommes ?

Hélas ! un coup-d'œil m'en convainc

Je n'en ai plus que deux fois cinq !

Ainsi parla l'enfant célèbre.

Vous donc qui connaissez l'algèbre,

Calculez par un triple effort

Combien il en avait d'abord.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLLOUD & C^{ie}